

Etape 1 : Contacter son District pour informer de la volonté de mettre en inactivité (totale ou partielle) son club.

1

2

3

Etape 2 : Déclarer officiellement la **demande d'inactivité sur Footclubs** (rubrique « Vie des Clubs »)

Etape 3 : Accord des instances et enregistrement de **l'inactivité** des clubs permettant le départ des joueurs sans cachet mutation

